FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 141
Moto-Club —— SALINDRES - ROUSSON
N° d'affiliation —— 0840
Date —— 28 AVRIL 2019
Lieu —— ROUSSON - 30
Organisateur technique - Bernard GIANOZZI -
E-mail —— bernard.ganozzi@gmail.com
Téléphone —— 0676523686

MOTOCROSS
CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 | Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GAZAGNE Anne France	Licence : 011259
Délégué FFM (Président du Jury)	FFM VERNOIS Serge	Licence :
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence : 103417
Membre du Jury	ASTIER Joël	Licence : 002451
Commissaire technique responsable	FFM MATTHAEI Patrick	Licence :
Responsable du chronométrage	FFM -	Licence :

Article 3 | Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age —— Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences —— NCO / LUE
Cylindrées —— De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age —— Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences —— NCO / LUE
Cylindrées —— De 125cc à 650cc

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable .... ALAIS. Michel - 0685084043

Nombre de secouristes 18

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... ALES (30)

Temps de trajet (en min) ... 10 MIN.

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit Bruno CHAYNARD

Adresse ..... 30340 ROUSSON

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1600 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 90 m

Nombre d'OCP* 17

*Officiels Commissaires de Piste

- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

reçu le 25/01/2019

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 18/01/2019	Date : le 07/02/2019	Date : 14/02/2019
MOTO CLUB SALINDRES-ROUSSON	P/ Coy ABADIE LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	Numéro : 19/0142 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... ALAIS Michel - 0685084043

Nombre de secouristes 18

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... ALES (30)

Temps de trajet (en min) ..... 10 Min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit Bruno CHAYNARD

Adresse ..... 30340 ROUSSON -

Capacité Moto :
Pendant les essais : 54
En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : /
En manche : /

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1600 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 90 m

Nombre d'OCP* 17

**Officiels Commissaires de Piste*

- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date 18/01/19	Date : Le 07/02/2019	Date : 14/02/2019
	P/ Cog ABADIE	Numéro : 19/0142
MOTO CLUB SALINDRES - ROUSSON	AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTO-CLUB SALINDRES-ROUSSON

MOTO-CROSS NATIONAL du 28 avril 2019

Championnat de FRANCE Vétérans
Championnat Occitanie 85 cc
Championnat Méditerranée 125 cc 2T
Trophée Méditerranée Open

Horaires prévisionnels

Samedi 27 avril 2019 : **15H00 – 20H00 :** ouverture accès parc coureurs
contrôles administratifs au bas du parc coureur – contrôle technique dans le parc coureur

dimanche 28 avril 2019

7H00 : contrôles administratifs et techniques

Début	*Fin*	*Déroulement*	*Catégorie*	*Durée*
8H00	8H05	Test départ	Trophée	5 mn
8H05	8H15	Essai libre	Trophée	10 mn
8H20	8H35	Essai libre	Ch. de France Vétérans Bronze et Argent	15 mn
8H40	8H55	Essai libre	Ch. de France Vétérans Or et Platine	15 mn
9H00	9H05	Test départ	125 Méditerranée	5 mn
9H05	9H15	Essai libre	125 Méditerranée	10 mn
9H20	9H25	Test départ	85 Occitanie	5 mn
9H25	9H35	Essai libre	85 Occitanie	10 mn
9H40	9H55	Essai chrono	Trophée	15 mn
10H00	10H15	Essai chrono	Ch. de France Vétérans Bronze et Argent	15 mn
10H15	10H20	Test départ	Ch. de France Vétérans Bronze et Argent	5 mn
10H25	10H40	Essai chrono	Ch. de France Vétérans Or et Platine	15 mn
10H40	10H45	Test départ	Ch. de France Vétérans Or et Platine	5 mn
10H50	11H05	Essai chrono	125 Méditerranée	15 mn
11H10	11H25	Essai chrono	85 Occitanie	15 mn
11H30	11H50	1ère MANCHE	Trophée	15 mn + 1 tour

REPAS

13H30	13H55	1ère MANCHE	Ch. de France Vétérans Bronze et Argent	20 mn + 1 tour
14H00	14H25	1ère MANCHE	Ch. de France Vétérans Or et Platine	20 mn + 1 tour
14H30	14H55	1ère MANCHE	125 Méditerranée	20 mn + 1 tour
15H00	15H20	1ère MANCHE	85 Occitanie	15 mn + 1 tour

ENTRACTE

15H40	16H00	2ème MANCHE	Trophée	15 mn + 1 tour
16H05	16H30	2ème MANCHE	Ch. de France Vétérans Bronze et Argent	20 mn + 1 tour
16H35	17H00	2ème MANCHE	Ch. de France Vétérans Or et Platine	20 mn + 1 tour

ENTRACTE

17H20	17H45	2ème MANCHE	125 Méditerranée	20 mn + 1 tour
17H50	18H10	2ème MANCHE	85 Occitanie	15 mn + 1 tour

18H20 – REMISE des PRIX